ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE KERVIHAN

L'Association Sportive du collège Kervihan permet chaque année à plus de 300 élèves de pratiquer une ou deux activités sportives maximum de leurs choix parmi une dizaine proposée et encadrée par les professeurs d'EPS.

Chaque activité est ouverte à tous les élèves de 6è à la 3è, débutants ou confirmés.

Les jours d'entraînement varient dans la semaine selon les activités.

Toutes les compétitions ou rencontres ont lieu le mercredi aprèsmidi dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

La participation aux compétitions et rencontres est obligatoire pour les élèves inscrits en pôle compétition.

Les élèves qui participent régulièrement aux activités le mercredi après-midi, ont tout intérêt à manger au self.

Ils peuvent souscrire au forfait cantine «5 jours » qui est modulable selon le nombre de mercredis prévus dans l'activité choisie.

Pièces à fournir:

- Un chèque de 25 euros pour la licence et la cotisation à l'ordre de « l'Association Sportive Collège Kervihan».
- Pour la voile , prévoir 25€ + 60€ = 85€ pour 10 séances environ.
- Un certificat médical de non-contre indication à la pratique sportive en compétition (facultatif)
- Une autorisation parentale.

Les documents sont à remettre au professeur d'EPS responsable de l'activité